

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/05/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Pierre LANGLADE, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-080 : SPANC - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la Délibération n° 2012-039 du 21 février 2012 relative au vote du budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif du SPANC voté le 21 février 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
615		812	Entretiens et réparation	2 000,00	2 500,00
6156		812	Maintenance logiciel	-2 000,00	0,00
654		812	Perte sur créances	-900,00	0,00
6541		812	Perte sur créances	900,00	900,00
TOTAL				0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
205		812	Logiciel	-2 000,00	0,00
2051		812	Logiciel	2 000,00	2 000,00
218		812	Autres immob. corpo.	4 681,00	4 981,00
2183		812	Mat. Bureau et info	-2 501,00	0,00
2184		812	Mobilier	-2 180,00	0,00
1391		812	Amort. Subvention (OR)	-1 715,00	0,00
1391		812	Amort. Subvention (OO)	1 715,00	1 715,00
TOTAL				0,00	

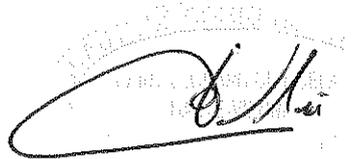
**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°01 du budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 31 mai 2012

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Leblois', is written over a faint, dotted circular stamp. The signature is fluid and cursive.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SPANC - DECISION MODIFICATIVE N.01

Date de transmission de l'acte : 05/06/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/06/2012

Numéro de l'acte : 2012-080 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120530-2012-080-DE

Date de décision : 30/05/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires